

# FICHE DE RÉSERVATION

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_ ans

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : / / / / E-mail : \_\_\_\_\_ Nb. de personne : \_\_\_\_\_

Stages	Horaires	Tarifs cours TTC*	Location VTT (oui/non)	Date(s)
Séance Biker	17h00 à 18h30	33 €		
Initiation DH	9h15 à 12h15	35 €/3h		
	13h30 à 16h30	35 €/3h		
Perfectionnement DH	9h15 à 12h15	35 €/3h		
	13h30 à 16h30	35 €/3h		
Cours particulier	Journée (6h)	220 €/6h		
	½ journée (3h)	120 €/3h		
	1h	40 €/h		
Autre stage/formule	Nom :			

\* Les tarifs cours ne comprennent ni le forfait, ni la location du matériel.

*Si vous avez des souhaits particuliers, merci d'utiliser le dos de la fiche.*

Pour les personnes ayant déjà leur matériel, veuillez à ne rien oublier :

- **votre VTT**  en état de marche, avec suspension avant et arrière, et freins à disque.
- **vos protections complètes**  : casque intégral, dorsale, genouillères, coudières, gants...

Fiche à imprimer et à nous retourner au moins **1 mois avant** la date choisie, avec un **acompte de 50%** du montant total à l'ordre de : **VIBERT Benjamin** à

**Benjamin VIBERT**  
**3 rue Laforêt**  
**01800 MEXIMIEUX**

J'autorise l'école VTT 2 Alpes à faire usage, sans restriction, de toute photo et vidéo de ma personne : oui - non

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : / / \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

# Conditions générales de vente de bike infinity

L'inscription à des prestations réalisées par les moniteurs de bike infinity implique l'acceptation pure et simple des conditions générales de ventes.

## **INTERVENANTS**

Tous les moniteurs de bike infinity sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du VTT et de toutes les disciplines du cyclisme en cours de validité. Les moniteurs de bike infinity souscrivent chacun à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction.

## **ASSURANCE**

L'inscription à une prestation de bike infinity n'inclue aucune assurance. Il appartient à chaque client de souscrire toute assurance qu'il juge nécessaire. Le client est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

## **CHOIX DES PRESTATIONS**

Le client informe bike infinity de son choix grâce aux documents formels qu'il aura renseignés et renvoyés à bike infinity. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des pratiquants. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de bike infinity de vérifier le niveau de chaque client préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix technique qu'il a sélectionné en fonction des pré-requis établis par bike infinity. En conséquence, bike infinity se réserve la possibilité de le réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau.

## **DEROULEMENT DES PRESTATIONS**

L'apprentissage du VTT se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyen. Il appartient au client de respecter les consignes du moniteur. Les stages sont assurés à partir d'un minimum de 3 personnes, 7 jours sur 7 dans la période d'ouverture de la station des 2 Alpes.

## **MODALITE D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT / REMBOURSEMENT**

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement en totalité par chèque à l'ordre de bike infinity. Le paiement manifeste la conclusion du contrat. Les prestations sont réservées pour des dates fermes. En conséquence, aucune annulation ne pourra être acceptée si elle parvient à bike infinity moins de 48 heures avant le début des prestations. En cas d'absence du client au départ du cours, où durant la réalisation de la prestation, et ce quel qu'en soit le motif, le prix de celui-ci ne sera pas remboursé et le cours ne sera pas échangé contre un autre cours. Les sommes versées préalablement à la délivrance des prestations d'enseignement constituent des acomptes.

## **ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION**

Bike infinity se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours notamment en cas de force majeure – comme par exemple, la fermeture des pistes ou des remontées mécaniques.

Déroulement des prestations : bike infinity se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. L'annulation, interruption ou exclusion ne donne lieu à aucune indemnité ni remboursement. Tout cours commencé est dû intégralement.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

## **TARIFS**

Les tarifs de bike infinity sont présentés sur le site [ecoleVTT2Alpes.com](http://ecoleVTT2Alpes.com). Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensé par un moniteur de bike infinity à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, transport, hébergement). Pour l'accès aux remontées mécaniques, le client doit avoir souscrit une assurance de son choix qui le couvrira contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours).